
Faire parler pour faire taire : les silences du consensus

Pauline Julien*¹

¹Sociologie, philosophie et anthropologie politiques (SOPHIAPOL) – Université Paris Nanterre : EA3932 – Bâtiment D, bureau 405 Université Paris Nanterre 200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex, France

Résumé

Cette communication s'intéresse aux silences qui résultent de la construction du consensus social. Elle part de l'hypothèse selon laquelle la réduction au silence est le corrélat d'une prolifération de paroles suscitées, reconstruites ou substituées. De sorte que faire parler serait le plus sûr moyen de faire taire les paroles susceptibles de remettre en causes les lignes de partages consensuelles selon lesquelles s'organisent le commun.

Dans un premier temps, on proposera une esquisse des différentes manières de comprendre ce que peut signifier " faire parler " pour mettre en évidence à chaque fois comment ces manières de produire une parole impliquent de susciter des silences. L'audibilité d'une parole peut ainsi être conditionnée au consentement du locuteur à adopter une identité ou une subjectivité particulière. Les pratiques de véridictions, visant à susciter une parole et à produire l'identification du locuteur à la position de sujet (Foucault, 1994) ou encore la reconstruction d'une parole ouvrière vraie reléguant des paroles non représentative dans le silence (Rancière, 2012[1]) en constituent deux exemples. Inversement, certains discours peuvent être tendanciellement censurés dans l'espace public dès lors que sont substitués au sens littéral une intention et une position d'auteur impossibles à endosser (Butler, 2005). Enfin, le fait de conditionner l'audibilité d'une parole à son inscription dans un dispositif qui prescrit par avance la forme qu'elle doit prendre pour être reçue comme légitime peut constituer une troisième forme de réduction au silence (" La production de la dialogie dominante " *in* Chamayou, 2018 ; Young, 2000).

On se demandera dès lors dans quelle mesure ces pratiques convergent vers la reproduction d'un espace de l'apparaître régi par des normes qui prescrivent par avance ce qui y est audible ou inaudible, dicible ou indicible, possible ou impossible. Ces normes organisent le sensible commun selon des lignes de partage depuis lesquelles les membres d'une société se perçoivent et interagissent entre eux. Le silence s'y définit en négatif comme ce qui ne peut être dit sans susciter l'opprobre de la majorité, comme une parole qui ne parvient pas à se faire entendre ou à se faire compter car elle n'entre pas dans les cadres d'intelligibilité et d'audibilité de cet espace, ou encore comme parole dont les effets conflictuels ou subversifs sont neutralisés en conditionnant sa prise en compte à son inscription dans un dialogue consensuel.

À partir de cette étude des manières de produire des paroles qui ne font que renforcer une structure d'audibilité construite sur des silences, nous chercherons à comprendre à quelles

*Intervenant

